FRC 3.21991

21991

Case FRC 12399

OPINION,

DE LOUVET (DE LA SOMME),

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

CONTRE LA PERCEPTION EN NATURE,

Prononcée le 29 Floréal, an 3.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Une des plus importantes questions de l'économie politique, déja plus d'une fois décidée, reparoît encore aujourd'hui à la discussion des législateurs.

Fera-t-on en ce moment quelques changemens à la partie de nos loix, relative aux contributions? je crois que cela est nécessaire, en ce sens qu'il est juste, à mon avis, de mettre la somme à recouvrer en rapport avec celle fixée en 1790, & de prendre pour base le prix des denrées à cette époque.

Voilà ce qu'il me semble indispensable de faire pour la perception de la prochaine année, si d'ici à cette époque vous n'avez pas l'espoir de remettre toutes choses à peu près dans cet état de valeur réciproque où elles étoient en 1790.

Mais doit-on, peut-on aller plus loin? doit-on changer entièrement la forme de la perception, & assujétir les contribuables à payer désormais en nature par une quotité quelconque levée sur les récoltes? C'est ce

que je crois injuste, nuisible, funeste à la République, funeste aux citoyens.

Je sais que des hommes dont j'estime les talens, dont je respecte les intentions, défendent l'opinion que je combats, & la défendent avec des avantages, qu'ils ont trouvés & dans leurs moyens personnels & dans les circonstances actuelles : je sais qu'à ces avantages ils ont joint celui, toujours très-séduisant, de présenter quelque chose de simple en apparence, de facile à exécuter, de commode pour se procurer des ressources dans des temps de détresse.

Mais ce qui est propre à séduire d'abord, n'est pas toujours ce que la raison & la réflexion peuvent approuver ; je pense que la forme de perception qu'on propose est dans ce cas, & puisque je le pense, mon devoir est de l'énoncer, comme je l'ai déja fait dans une autre circonstance : je l'énoncerai donc, mais avec beaucoup moins de détails que ne l'exigeroit un sujet si fécond ; je présenterai seulement les principaux apperçus à vos lumières qui les apprécieront : si la raison est pour mon opinion, je suis assuré que vous serez aussi pour elle : si au contraire je me trompe, j'ai la confiance également que mon erreur ne sera pas nuisible, vous la rejetterez, & c'est ce qui m'encourage.

Et d'abord je ne commencerai pas par défavoriser l'opinion que je combats, en disant que c'est un réchauffé de la dîme royale de Vauban. Vauban, j'en conviendrai, & son ouvrage en fait foi, n'étoit pas fort avancé en économie politique ; mais sous d'autres rapport, c'étoit un homme de génie ; & ce qui est plus estimable encore, c'étoit un homme de bien ; la connoissance qui nous reste de son caractère & de ses mœurs, ne me permet pas de douter que celui dont les travaux dans la partie des fortifications, servent aujourd'hui si puissamment la liberté, ne fût, s'il étoit notre contemporain, un des plus fermes & des plus utiles soutiens de la République.

Le motif qui lui avoit fait imaginer sa dîme étoit louable, il étoit populaire ; c'étoit, & son ouvrage nous l'apprend, l'indignation qu'il éprouvoit de voir les grands & les privilégiés échapper à l'impôt ; il vouloit, par une forme de perception qui s'exerçât sur les produits même, faire cesser cette injustice accablante pour le peuple.

Mais ce motif a disparu, vous le savez tous, avec la révolution : nul propriétaire, quel qu'il soit, n'est & ne sera désormais affranchi de l'impôt.

Un autre motif de Vauban, mais qui n'étoit que secondaire, & avancé seulement pour faire passer le premier, c'étoit qu'il croyoit, ou plutôt qu'il montroit l'intérêt du monarque attaché à la perception en nature ; à la perception en nature par le moyen de laquelle on pourroit accroître les impôts sans secousse, en augmentant le taux de la perception.

Il est facile de voir que cet expédient auroit, en effet, avantageusement contribué à affermir le trône ; & vous conviendrez, représentans, que, s'il eût été mis en pratique, vous ne seriez pas ici. Mais vous conviendrez aussi qu'un moyen si utile à la monarchie pour consolider le pouvoir arbitraire, ne se présente pas comme celui qui convienne à la République pour affermir sa liberté.

Ainsi ne combattons pas, j'y consens, la perception en nature, parce qu'elle ressemble à la dîme royale proposée par Vauban ; mais aussi ne nous laissons pas séduire pour cette innovation, parce qu'il y a environ un siècle, elle a obtenu le suffrage de cet homme célèbre ; puisque de ses deux motifs, l'un ne subsiste pas pour nous, & que l'autre ne peut convenir à la République ; & sans nous arrêter aux argumens d'induction, attachons nous à la chose même.

Un des premiers principes en cette matière, c'est que quand il s'agit d'une imposition foncière, c'est-à-dire, d'une imposition relative seulement à la propriété & étrangère à l'industrie, il faut qu'elle soit combinée de manière à ne tomber en aucune sorte sur cette même industrie.

Or ici il s'agit d'une imposition frappant directement sur la propriété, & nullement d'une imposition industrielle. Il y a plus, c'est que dans votre système général de contributions, vous n'en avez aucune pour atteindre l'industrie; vous avez au contraire supprimé les patentes d'abord, & ensuite l'imposition mobiliaire, précisément, parce qu'elles l'atteignoient.

Hé bien! l'industrie agricole qui mérite autant & plus de protection, d'encouragement qu'une autre, seroit, par la perception en nature, frappée du coup le plus mortel; & le seroit sans qu'il vous fût possible de l'éviter: & vous allez bien le sentir.

Un champ cultivé d'une manière ordinaire, a un produit commun proportionné à la nature de son sol. Mais placez ce même champ dans des mains habiles, industrieuses, qui n'épargneront pour le féconder, ni les sueurs, ni les engrais, ni les dépenses, il donnera infailliblement le double de son produit commun. Or si le percepteur vient à la récolte enlever soit le dixième, soit le quinzième de ce produit, il est évident que l'industrie & les dépenses du laboureur supporteront la moitié de la perception; je n'ai pas besoin de plus de mots pour le prouver à des hommes instruits.

Maintenant je vous le demande, représentans, ne feroit-ce pas à-la-fois blesser la justice, blesser l'égalité qui doit régner entre tous les genres d'industrie? Ne feroit-ce pas nuire au cultivateur, & sur-tout au petit cultivateur, qui peut mieux soigner & soigne en effet toujours mieux sa chose? Ne feroit-ce pas décourager l'homme laborieux, l'avertir que plus il répandroit de sueurs & d'argent pour faire fructifier son champ, plus il augmenteroit les profits du fermier du fisc, & lui donner ainsi le conseil tacite mais direct, de porter son activité & ses dépenses dans quelques-unes des autres professions qui sont toutes dispensées de partager leurs produits avec un percepteur de deniers publics?

La chose est ici tellement claire; elle parle si nettement d'elle-même; ses résultats funestes à la subsistance des ci-

toyens ſont ſi évidens, que je n'inſiſterai pas davantage pour la developper, dans la confiance qu'elle vous a frappés, & que vous ne l'oublierez pas dans tout le cours de la diſcuſſion.

Un autre principe, non moins certain, & plus ſacré peut être encore, c'eſt que de deux formes d'impoſition, la préférable eſt celle qui, en produiſant autant au tréſor public, doit être moins onéreuſe aux contribuables.

Ici, pour ſavoir de quel côté eſt ce principe, & laquelle de la perception en nature ou de la perception en argent il doit faire adopter, il ne s'agit que de voir laquelle des deux doit entraîner plus de frais; car ces frais, pour ne point altérer la part du fiſc, doivent néceſſairement retomber ſur le contribuable.

Or la plus ſujette aux frais, ce n'eſt évidemment pas celle qui ſe fait par les contribuables eux-mêmes, & entre directement de leurs mains dans le tréſor public, au moyen ſeulement de quelques deniers par livre, ce qui n'eſt preſque pas ſenſible : c'eſt au contraire la perception en nature, & ici, repréſentans, voyez quelle différence. Je vous demande de vouloir me ſuivre dans quelques détails : on a ſemblé vous dire qu'il ne falloit pas écouter les calculs qui ſeroient préſentés contre la perception en nature; mais puiſque vous avez entendu les longs calculs expoſés à l'appui de cette perception, vous accorderez, je n'en doute pas, quelques minutes à des détails ſur leſquels, au ſurplus, je ne vous arrêterai pas long-temps.

Je ne connois que deux moyens poſſibles de faire cette perception en nature, la ferme ou la régie, & toutes deux ſont à-peu-près également fécondes en inconvéniens.

Vous avez en France quarante quatre mille communes, & je ne parle encore que de notre ancien territoire, parce que le nombre des autres communes nous eſt inconnu.

La plus petite commune exigeroit un percepteur en chef; dans un grand nombre il en faudroit, à cauſe de l'étendue du territoire, deux & quelquefois davantage. Donnez ſeulement enſuite à chaque percepteur en chef

trois collaborateurs, tant pour compter les récoltes, que pour les aller chercher dans les différens champs; les charger, les conduire, les resserrer, & pour les travaux & soins postérieurs, voilà à-peu-près deux cent mille hommes employés à percevoir la dîme du fisc; deux cents mille hommes qu'il faudra dans le cas de la ferme, comme dans celui de la régie, payer, dans le cas de la ferme, par les bénéfices de fermier, dans le cas de la régie, par un prélèvement sur les fruits recueillis.

Maintenant mettez le salaire de tous ces employés, chefs & subordonnés, à 1,000 liv. l'un portant l'autre, voilà d'abord 200,000,000 liv de dépense.

Ajoutez à cette somme celle nécessaire, soit pour indemniser le fermier, soit pour rembourser la régie des frais d'achats, de nourriture, d'équipement des chevaux, des frais de voiture, de construction & entretien de bâtimens, & autres frais, & je crois que vous reconnoîtrez sans peine que toutes ces dépenses réunies absorberoient au moins la moitié de la contribution, & qu'ainsi, pour faire rentrer au trésor public 300,000,000 liv. par exemple, il en faudroit lever au moins six cents sur les contribuables.

Il me semble qu'il ne faut que cette comparaison des deux formes de contribution, pour trancher absolument la difficulté qui nous occupe.

A côté de ces considérations majeures, s'il falloit vous exposer d'autres inconvéniens attachés à la perception en nature, des réflexions d'un ordre inférieur, mais cependant très-importantes, ne me manqueroient pas.

Je vous dirois d'abord, représentans, que l'innovation qu'on vous propose seroit reçue des contribuables avec autant de dégoût, que la suppression de la dîme le fut avec empressement; empressement auquel la révolution a dû & doit encore plusieurs des moyens qui l'ont secondée & qui la soutiennent.

Je vous dirois que par la régie, les mains rapaces des dilapidateurs, qui n'ont que trop, depuis deux ans,

exercé leurs funeſtes talens ſur la fortune publique, fauroient bien empêcher d'arriver, ſaines & entières au tréſor public, les matières premières, ſoit grains, ſoit liqueurs, ſoit fourrages, qui auroient été recueillies ; à l'exemple de la fatale commiſſion d'approviſionnemens, qu'on a appellée avec raiſon commiſſion de la famine, qui a dû auſſi ſon origine au 31 mai, & dont les ſuites du 9 thermidor nous ont délivrés : à l'exemple trop connu de cette commiſſion, l'inſouciance laiſſeroit tout gâter dans les magaſins, où l'avarice ſubſtitueroit des productions avariées à celles levées ſur les citoyens.

Je vous dirois qu'une contribution dont il eſt connu qu'une partie importante eſt détournée en chemin & avant d'arriver au tréſor public, par cela ſeul eſt mauvaiſe, par cela ſeul eſt déteſtable ; attendu qu'il n'eſt pas un ſeul citoyen, même parmi les plus amis de leur pays, qui l'acquitte avec plaiſir, & qui ne diſe : pourquoi nous fait-on payer un impôt double des beſoins de la patrie ? & pourquoi faut-il que nos ſueurs, notre activité, nos dépenſes ſervent à alimenter une armée d'hommes avides & fripons que nous ne ſommes pas obligés de nourrir.

Je vous dirois enfin que la perception en nature, qui auroit déja tant de caractères propres à faire déteſter l'impôt, & à indiſpoſer même contre le gouvernement, feroit renaître de la part du fermier ou de l'agent du fiſc, les tracaſſeries, les chicanes, les vexations que le décimateur faiſoit autrefois eſſuyer au redevable, tantôt pour une récolte trop vîte enlevée, tantôt pour la fixation de la portion du fiſc, tantôt ſur la nature du grain plus ou moins bon dans telle ou telle partie du champ ; ce qui produiroit un état de gêne, le goût des difficultés, la défiance entre les citoyens, un penchant entre le percepteur & le redevable à ſe tromper réciproquement, & une foule de réſultats fâcheux de ce genre qu'il eſt important de prévenir.

Ajoutez que, par la perception en nature, il vous eſt

impossible d'obtenir l'égale répartition à laquelle vous tendez sans cesse.

Car, d'abord, quand tout le sol de la République seroit, sans exception, consacré au produit des mêmes grains, vous ne pourriez pas avoir cette égalité. Le sol, en effet, n'est pas par tout le même, il s'en faut de beaucoup : là il coûte considérablement à cultiver, ici peu ; & si la contribution cependant est prise au même taux, au 10e par exemple, ou au 15e du produit sur chacun de ces champs, elle seroit excessivement inégale, puisque le redevable qui auroit beaucoup plus dépensé, beaucoup plus travaillé, paieroit néanmoins autant que l'autre.

On a cru qu'on pouvoit remédier à cet inconvénient en divisant les terres en trois classes, les bonnes, les médiocres & les mauvaises.

Mais qui vous dira qu'il n'y a en effet que trois classes de terrein, tandis que les degrés de la diversité en ce genre sont incommensurables ; & puis quand vous admettriez un plus grand nombre de divisions, ou que vous vous borneriez aux trois que j'ai rappellées, qui vous assureroit que dans la fixation du taux à percevoir sur chacune, vous auriez trouvé le véritable terme de comparaison entr'elles : & cette division en classes, qui la feroit, représentans, & quand seroit-elle faite ? ne seroit-ce pas là le cadastre même dont on a relevé cependant les difficultés, pour vous porter à adopter la perception en nature ?

Mais si toutes les terres ne portent pas les mêmes grains; si les unes produisent des foins, d'autres des vins, des huiles, d'autres liqueurs & une foule d'autres fruits, dont les uns naissent sans culture, les autres avec plus ou moins de frais, quelle sera votre règle pour déterminer une fixation égale pour toutes ? Si enfin une foule de terreins ne peuvent admettre la perception en nature, comme les jardins, les avenues, les cours, les terreins construits, les bois, les usines, les pacages, les montagnes, les maisons des villes, &c., je cherche inuti-

lement comment il vous sera possible de mettre la perception en argent sur ces biens, en rapport avec celle en nature, sur la récolte des autres biens, & eu égard à leurs produits réciproques (1).

Mais, me dira-t-on, il faut être plus coulant en cette matière, & ne pas se laisser effrayer par tous les inconvéniens & les petites inégalités qui peuvent se présenter.

Je réponds, moi, qu'il n'y a pas de matière qui exige plus de précision, plus de justice, plus d'égalité que celle dont l'influence pèse à chaque instant sur tous. On ne contestera pas que Jean-Jacques n'ait eu aussi sur cette matière des idées justes & profondes; & il faut voir avec quelle indignation il s'élève contre la légèreté avec laquelle on a presque toujours travaillé à la répartition de l'impôt; opération qu'il est si important de bien faire, que, suivant lui, ce grand travail demanderoit les lumières & les méditations des Montesquieu & des génies de cette trempe.

D'un autre côté, il est de l'essence de toute bonne administration que le peuple connoisse d'une manière précise, au commencement de chaque année, ses besoins & les moyens d'y pourvoir; & avec une perception en nature, comment, je le demande, les moyens, au commencement de l'année, pourroient-ils être connus au vrai? comment pourroit-on être assuré qu'ils ne seroient pas au-dessus ou au-dessous des besoins, puisqu'ils consisteroient en une masse de productions de tous genres, dont la vente & le prix seroient subordonnés à des chances sans nombre, au plus ou moins de matières &

(1) On a dit que la contribution, telle qu'elle existe, est inégalement répartie. Je le sais; mon département, qui a même été cité à cet égard, mon pays, les possessions de mes proches & les miennes sont victimes de cette inégalité, à laquelle il faut chercher sans relâche à remédier, & par les fonds de dégrévemens & de toute autre manière: pourvu que ce ne soit pas par la perception en nature, qui seroit plus onéreuse & plus insupportable que le mal qu'on voudroit guérir par elle.

de signes répandus, non-seulement en France, mais en Europe, mais sur le globe entier; car vous le savez, représentans, le prix des denrées dans un pays dépend à la fois de toutes ces choses?

Et puis, indépendamment des charges générales de l'état, il y a les charges particulières des municipalités, des districts & des départemens, dont chacun ne doit supporter à cet égard que ce qui lui est personnel. On pourvoit bien à ces dépenses dans le système actuel, au moyen des sols additionnels; mais comment le feroit-on avec la perception en nature?

Enfin, & je reviendrai à une réflexion que j'ai déja faite, mais pour en tirer une autre conséquence; votre contribution est toute foncière, c'est la propriété qu'elle affecte, & certainement vous ne voulez pas en affranchir cette même propriété; car alors la discussion seroit absolument déplacée, & il faudroit l'établir sous ce nouveau point de vue.

Si votre contribution ne peut & ne doit affecter que la propriété, je demande comment le fermier qui aura payé le douzième, je suppose, de son produit, sans aucune déduction relativement à ses frais, avances & travaux; je demande comment il pourra reporter cette charge sur le propriétaire. On n'a jusqu'ici pas dit un mot, soit sur la forme, soit sur le fond de cette restitution, qui est pourtant un article important.

Voilà une partie des inconvéniens attachés à la perception en nature; il en est bien d'autres encore, qui vous ont été ou qui vous seront présentés, ou que vous sentirez de vous-mêmes.

On dit encore, cette perception est simple.

Elle l'est en apparence; mais quand on l'examine à fond, on la trouve beaucoup plus compliquée que la perception en argent; c'est ce que je crois vous avoir prouvé: & j'ajouterai que Dubois-Crancé, en formant sa théorie, ne s'étoit peut-être pas attendu aux difficultés de détail, qu'il a ensuite rencontrées en prenant la plume

pour réglementer l'exécution ; difficultés qu'il a probablement senties encore se multiplier en avançant dans ce réglement ; pour moi j'avouerai, que quoique son projet soit bien loin de contenir tout ce qu'il faudroit de travaux préparatoires pour mettre la perception en activité, & à la faire marcher avec quelque justice, cependant tel qu'il est présenté, ce projet, l'idée dont j'ai été frappé en l'entendant, c'est qu'il donneroit lieu à des opérations sans fin, à des opérations qu'il seroit impossible de bien faire, à un inextricable amas de procédés, de formalités, & par suite à des difficultés sans nombre ; enfin que le projet est vraiment impraticable.

La perception en nature, ajoute-t-on, ira plus vîte.

Oui, elle ira plus vîte, pour le recouvrement sur le contribuable ; mais en sera-t-il de même pour la rentrée dans le trésor public ? D'ailleurs ce qui va le plus vîte n'est pas toujours le meilleur, témoin le despotisme & ses actes dont rien n'égale la célérité.

Elle nous donnera, continue-t-on, le moyen d'alimenter les armées & les grandes villes, & nous ne la proposons que pour le temps de la guerre.

Pour le temps de la guerre ? eh bien, il est évident pour tous que les travaux préparatoires, notamment la division des terres en classe, les estimations & formalités proposées ne vous permettroient de pratiquer ce moyen que pour la récolte qui suivra celle vers laquelle nous avançons, c'est-à-dire, qu'on n'en sentiroit les effets que dans dix-huit mois, & alors n'est-il pas probable que la République sera débarassée du fléau de la guerre comme de tous les autres fléaux.

D'ailleurs, comme notre collègue Vernier l'a déja observé, des magasins disséminés sur toute la surface de la République, comment les transporter au besoin d'une extrémité à l'autre du territoire, & souvent sur le territoire ennemi ?

Voilà pourtant au fond tout ce qu'on a à-peu-près espéré d'utilité d'un changement dont vous sentez tous

les dangers : d'un changement qui enleveroit aux redevables l'assiette de l'impôt, l'un des caractères éminens de la liberté ; qui leur enlèveroit les travaux relatifs à son recouvrement, chose qui en même-temps qu'elle est juste & qu'elle leur fait sentir leur dignité, leur apprend aussi qu'ils sont quelque chose dans l'état, les y attache & leur fait sentir le besoin de s'instruire, en même-temps qu'elle leur en donne le goût ; besoin & goût qu'il est utile à la liberté de maintenir : d'un changement qui romproit cet usage & ce droit essentiel aux peuples libres, de déterminer chaque année d'une manière fixe les deniers assignés au gouvernement pour ses dépenses : d'un changement enfin qui par un nouvel inconvénient, mettroit tout d'un coup, & au commencement de l'année, à la disposition de ce même gouvernement, les moyens de l'année entière, au lieu que pour l'avantage de l'économie, & aussi pour prévenir les tentatives de l'ambition, il ne doit les recevoir que successivement & à mesure des besoins.

On a aussi fait entendre & même donné comme un moyen propre à vous déterminer en faveur de la perception en nature, la considération que cette perception se faisant à l'instant même de la récolte, seroit moins sensible au redevable, & qu'il ne feroit pas attention à la surcharge qui en résulteroit pour lui.

J'avoue que je regrette d'avoir entendu proposer ici un pareil moyen, qui suppose à nos concitoyens un défaut de lumières & une apathie qui certes n'existent pas, qui leur suppose un caractère d'insouciance, qui feroit désespérer pour la liberté, si malheureusement il étoit réel.

Je me garderai bien de répondre directement à cette objection ; mais s'il s'agissoit d'une matière moins grave, & dont l'expérience dût entraîner moins de conséquences funestes & de mécontentemens, je vous dirois : éprouvez pendant un an cette perception en nature, & vous verrez si les citoyens sont si peu instruits, si indifférens sur leur propre avantage, sur l'avantage de la chose publique : mais le mal que pourroit faire à la liberté

cette épreuve, même d'une seule année, ne me permet pas de vous proposer de la hasarder.

On a appelé au secours de la perception en nature, les usages pratiqués dans la ci-devant Provence.

Il faut bien que ces usages aient lieu dans quelques communes, puisqu'un de nos collègues de ces contrées l'a assuré. Mais l'usage général de la ci-devant Provence, à cet égard, a déja été démenti par Ricord; & Pelissier, un autre de nos collègues, né dans ce pays, & qui vient d'y remplir une mission, m'a aussi assuré qu'il étoit hors de sa connoissance que la perception en nature eût jamais eu lieu dans ces contrées.

On a parlé de la Suisse, où l'on a dit que la perception en nature avoit lieu.

Je conviens que dans quelques cantons où la forme du gouvernement s'éloigne plus que dans d'autres de la démocratie, il existe un droit de dîme, comme il y existe quelques droits fonciers & prestations seigneuriales, & que cette dîme se perçoit au profit du fisc : mais ce droit qui n'est pas général, il s'en faut de beaucoup, je n'ai pas pu vérifier s'il n'a pas été converti en argent, comme il est arrivé chez un autre peuple allié, chez les Suédois, qui ont souvent donné de grands exemples à l'Europe, & parmi lesquels la dîme, autrefois perçue en nature, a été changée en une prestation pécuniaire.

Moi, je pourrois aussi citer beaucoup d'écrivains politiques très-célèbres, qui ont soutenu que la perception en nature étoit moins que celle en argent favorable à la liberté. Je pourrois citer les usages des trois quarts & demi & au-delà des états connus qui n'admettent pas la perception en nature.

Mais cet étalage d'érudition consumeroit beaucoup de temps & ne nous conduiroit à rien (1).

(1) Dubois-Crancé dans sa réplique a fait quelques nouvelles citations, qui toutes sont sans application ici, & sont même contraires à son système. Je ne rappellerai que celle de la république

Enfin on a jeté dans la discussion quelques-unes de ces déclamations, qu'il n'est que trop commun d'entendre aujourd'hui proférer contre la classe entière des cultivateurs, & auxquelles il faut un espèce de courage pour s'opposer.

Cette classe, la plus nombreuse de la société, & qui sembleroit avoir des droits aux égards dus à toutes les autres classes, que fait-elle pendant qu'on la diffame? elle travaille. Elle a fourni une grande partie de ses bras aux frontières, pendant vingt mois elle a nourri les villes & les armées au *maximum*, fourni ses chevaux, ses voitures, ses harnois pour l'artillerie & les convois à plusieurs fois, & fait les transports, le tout à un prix dix fois inférieur à la valeur qu'elle en payoit elle-même : quelqu'un peut-il se flatter davoir fait d'avantage ou même autant?

Si elle n'obsède ni votre barre, ni votre tribune de ses pétitions, tandis qu'on y en apporte tant contre elle, j'espère qu'elle n'en aura pas ici moins de défenseurs; & que le moment viendra d'examiner toutes les imputations qu'on lui fait : d'examiner qui a commencé à surhausser les prix : d'examiner si les marchands & les artisans qui viennent à cette barre crier contre l'agriculture, eux dont la plupart vendent aujourd'hui à des prix si

---

romaine, sur laquelle il a particulièrement insisté. Cette république, dit-il, levoit ses impôts en nature.

Mais tant que dura cette république, nul impôt sur les citoyens qui la composoient; les dépenses publiques se faisoient d'abord avec le produit des prises faites sur les ennemis, & ensuite avec des subsides levés tantôt en nature tantôt autrement, sur les provinces soumises. Or, quelle induction à tirer de là, puisque d'un côté ces subsides ne se levoient pas à l'instant de la récolte par la perception d'une quotité de leurs produits, & que d'un autre côté les pays qui les payoient étoient des provinces sujettes de la république, qui ne les avoit pas admises à participer aux avantages dont jouissoient les citoyens romains. Nos départemens sont-ils dans ce cas? peuvent-ils être jamais amenés à cette funeste & fatale condition des provinces romaines? c'est ce qui ne sera sûrement jamais même tenté.

hauts les matières premières qu'ils ont achetées au *maximum*, au cultivateur-même, ont bonne grace d'élever ces cris; d'examiner si le prix énorme de certaines denrées n'est pas plutôt l'ouvrage des acheteurs de seconde main & des intrigans, qui, à Paris & aux environs, se passent successivement les marchandises, que des cultivateurs, dont vos représentans en mission vous ont souvent instruits qu'un très-grand nombre continuoit à vendre au *maximum*, même depuis sa levée, quoique les objets nécessaires à leurs besoins leur fussent vendus dans les villes 10 & 15 fois au dessus de cette proportion: d'examiner pourquoi la viande, par exemple, & ceci vous donne la clef de l'énigme, vous apprend où réside véritablement l'avidité du gain, pourquoi la viande, qui, à dix & quinze lieues d'ici, ne coûte que 40 & 50 sous, se vend cependant ici 7 & 8 francs. Nous verrons, enfin, qui a rendu plus de services à la révolution; qui, parmi ses orages, a montré plus de calme & de résignation patriotique; qui a plus souffert dans l'intérieur par les réquisitions exercées sur tous les produits, jusques sur le porc, jusques sur la poule & ses œufs, & dans tout le cordon de nos immenses frontières, par ces mêmes réquisitions, & encore par les ravages de l'ennemi; & qui sur-tout, au milieu de la pénurie générale des denrées, a vécu avec plus de cette sobriété & de cette tempérance, qui, si elles eussent été générales, auroient prévenu la gêne actuelle.

Le moment viendra, je le répète, d'examiner toutes ces questions; dans celui-ci, c'est la forme à préférer pour la contribution qui nous occupe. Je vous ai donné mes idées sur celle qui me paroît la meilleure; & je finirai par vous demander encore de bien fixer votre attention sur les abus & les inconvéniens de la perception en nature, dont les principaux sont, inégalité dans la répartition, vexations & dilapidations dans le recouvrement, double charge & dégoûts amers imposés aux redevables; enfin contribution imposée sur l'industrie

agricole, quand toutes les autres ſont franches, & qu'il ne s'agit d'atteindre que les fonds ; & anéantiſſement par conſéquent de cette même induſtrie, au prejudice du propriétaire ſur qui, en définitif, retomberoit l'effet de cet anéantiſſement, au préjudice auſſi de l'état & de la ſubſiſtance des citoyens.

Je demande la queſtion préalable ſur la perception en nature ; ſauf les moyens à prendre pour mettre la perceptions en argent, en rapport avec ce qu'elle étoit en 1790.

Et ſi la récolte prochaine qui donne de ſi belles eſpérances, ſi l'adoption d'un bon plan de finances ne devoient pas, contre mon attente, vous tirer de la poſition vraiment cruelle où vous êtes, relativement aux approviſionnemens ; ſi enfin il falloit abſolument en venir à une meſure extraordinaire, je ne verrois que celle de faire payer le montant de la cote de contribution, par une quantité de denrées équivalentes à celle qu'auroit repréſentée cette cote en 1790, c'eſt-à-dire, pour mieux me faire entendre, d'obliger le contribuable qui doit 100 l. avec leſquels, je ſuppoſe, on auroit eu en 1790 dix quintaux de grains, de l'obliger, dis-je, à fournir ces dix quintaux de grains, & cela en conſidération des circonſtances ou nous nous trouvons, & ſeulement tant qu'elles dureront.

Voilà le moyen d'alimenter les armées & les grandes villes, ſans ruiner la fortune publique, ſans recourir ni au moyen déſaſtreux des réquiſitions, ni au moyen plus déſaſtreux encore de la perception en nature, lors de la récolte.

Le redevable doit ſe ſoumettre & ſe ſoumettra volontiers à cette obligation momentanée, qui le grévera une fois moins, & le ſauvera de tous les autres inconvéniens attachés au plan que j'ai combattu.

Le gouvernement aura ainſi & ſans frais, pour ſatisfaire à ſes beſoins, des denrées en auſſi grande quantité, & meilleures que par la perception en nature ſur les récoltes.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial, an III.